



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3192

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon - Pratiques artistiques amateurs pour une collaboration pédagogique sur les années 2017 à 2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loic

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3192 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON - PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS POUR UNE COLLABORATION PEDAGOGIQUE SUR LES ANNEES 2017 A 2020 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La politique culturelle menée par la Ville de Lyon intègre les enjeux de l'éducation artistique et de la médiation culturelle, en accord avec les fondamentaux des musées de France dont l'objet est de « rendre leurs collections accessibles au public le plus large », de « concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ». Ouvrir les institutions à un large public, et encourager les partenariats entre établissements est au nombre des moyens développés pour y parvenir.

A ce titre, la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain engage des actions permettant une fréquentation de ses expositions et de ses programmes de médiation par de nouveaux publics, dans et hors les murs.

L'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon assure un enseignement artistique ouvert aux amateurs (Pratiques Artistiques Amateurs) considérant toutes les formes d'art, et appuyant la compréhension sur l'exercice, quels que soient l'âge, le savoir-faire ou les aspirations des participants. Les cours de Pratiques Artistiques Amateurs peuvent se dérouler dans des lieux culturels afin d'enrichir la pratique d'une proximité avec l'œuvre d'art.

C'est dans ce contexte que la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon souhaitent initier un partenariat, sur les années scolaires 2017-2020, afin d'améliorer les interactions entre l'enseignement amateur et la fréquentation du musée.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain s'engage à proposer à 4 groupes de l'ENSBA/PAA une visite commentée de chaque exposition accueillie au musée et à accueillir deux cours de dessin par semaine, d'une durée de trois heures, organisés par l'ENSBA/PAA, dans ses salles d'exposition pendant ses périodes d'ouverture au public.

Les participants à ces visites commentées ou au cours de dessin devront présenter à l'accueil du musée la carte Musée, la carte Culture ou, à défaut, acquitter les droits d'entrée individuelle au musée.

L'ENSBA/PAA accueillera dans ses locaux, durant les heures d'ouverture des lieux, la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain pour des réunions et séances de travail avec des partenaires pendant la durée de la convention, pour la mise en œuvre de projets avec des étudiants.

Les conditions du partenariat entre l'ENSBA/PAA et la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain sur les années 2017-2020 sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

DELIBERE

1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'ENSBA/PAA est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La gratuité des visites commentées d'une durée d'1h30 pour 4 groupes de l'ENSBA/PAA à chaque exposition accueillie au Musée d'art contemporain, sur les années scolaires 2017 à 2020 est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER